

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nos yeux et nous ne voulons rien voir.

Parce que de prime abord en effet, les dispositions légales en matière d'assurance-chômage pour les militaires et le versement obligatoire de primes aux caisses maladie, alors que, depuis la fondation de l'armée fédérale, tout militaire est assuré contre la maladie et les accidents par l'Assurance militaire fédérale, sont certes douloureuses pour les « victimes » mais ne mettent pas en péril l'existence du pays et de son armée. Pas plus que la modestie des soldes versées ; pas plus que l'insuffisance des allocations pour pertes de gain (celles versées en particulier aux indépendants) ; pas plus, par voie de conséquence, qu'il y ait de moins en moins d'indépendants parmi les cadres ; pas plus que le manque d'officiers dans la plupart des armes et services ; pas plus que la disparition en douceur de formations militaires pour récupérer de l'encadrement ; pas plus que les déclara-

tions mensongères, falsifiées, fausses ou polémiques de quelques parlementaires ; pas plus que les initiatives contre ceci ou contre cela, pas plus que les interpellations populistes et démagogiques contre telles ou telles dispositions administratives ou juridiques entre employeurs (DMF) et employés ; pas plus que l'habile manipulation du langage qui doit faire croire que facilité de travail est synonyme de privilège ; pas plus que le nouveau chef de l'Etat-major de l'armée soit appelé général par des médias ; pas plus, enfin, pour clore une liste non exhaustive, qu'une télévision locale use de la fiction pour faire passer les idées actuelles et le but ultime des adversaires de l'armée.

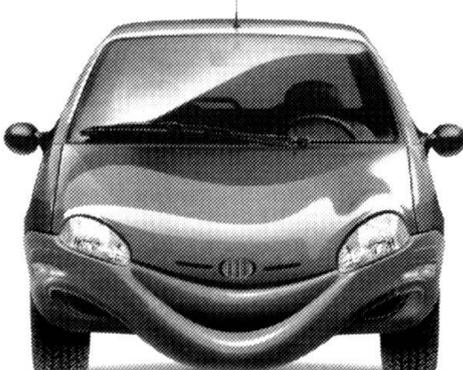
Additionnés, en revanche, ces faits, parfois anodins, voire triviaux, ressortissent au bon choix tactique des adversaires de l'armée et de leurs « idiots utiles ». Ils devraient dessiller nos yeux, nous remémorer ces propos de Cromwell :

« Les problèmes non résolus sont sans pitié pour les peuples comme pour les particuliers » ou plus simplement nous rappeler comment on tue l'écrivain : à petit feu !

P.S. Au moment de mettre sous presse, nous prenons connaissance des interpellations de Madame la conseillère nationale Christiane Langenberger sur la situation des jeunes chômeurs durant leur service de longue durée, cosignée par 28 membres de la chambre basse et de la réponse du Conseil fédéral sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Le cri d'alarme de *Notre Armée de Milice* a été entendu !

En toute dernière minute, nous apprenons que l'Office fédéral des assurances sociales semble envisager d'utiliser l'entier des fonds de la caisse de compensation d'ici l'an 2010 à d'autres fins !

**Divisionnaire
Philippe Zeller**



**PRENEZ PLACE:
LA NOUVELLE ASSU-
RANCE AUTO MOBICAR
VOUS ATTEND.**

mobicar



Mobilier Suisse
Société d'assurances
l'assurance d'être bien assuré